



## Votation communale du 24 octobre 2004

sur la délibération du conseil municipal de la commune de Vandœuvre du 10 février 2004 ouvrant un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village et annulation de la délibération du 12 janvier 2004

---

Par arrêté du 30 juin 2004, le Conseil d'État a fixé au 24 octobre 2004, la date de la votation communale.

A la question : **Acceptez-vous la délibération du conseil municipal de la commune de Vandœuvre du 10 février 2004 ouvrant un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village et annulation de la délibération du 12 janvier 2004 ?**

**Le citoyen qui l'accepte doit voter OUI  
Celui qui la rejette doit voter NON**

---

<b>Sommaire</b>	<b>Pages</b>
Délibération du conseil municipal.....	2
Historique.....	3
Présentation technique.....	4 - 6
Position des Autorités de Vandœuvre.....	7 - 9
Message du comité référendaire.....	10 - 12
Prises de position.....	13
Où et quand voter ?.....	14

COMMUNE DE VANDŒUVRES

Séance du Conseil municipal du 10 février 2004

**Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village et l'annulation de la délibération du 12 janvier 2004**

Vu l'intérêt pour la commune de procéder à l'aménagement du centre du village, soit la traversée du village, le chemin des Peutets et la place du village,

vu les projets élaborés présentés en séances de commission,

vu le préavis favorable de la Commission Sécurité routière, voirie, canalisations du 01 septembre 2003,

vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 01 décembre 2003,

vu la séance plénière du 12 janvier 2004 et le procès-verbal établi dont il ressort que ce projet a été accepté par 11 voix pour, 3 voix contre et aucune abstention, qui fait partie intégrante de la présente délibération,

vu les articles 14, al. 1 lettre b, 30, alinéa 1, lettres e et m et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, dans sa séance extraordinaire du **10 février 2004,**

**par 12 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention,**

1. D'annuler la délibération votée le 12 janvier 2004 pour un vice formel, mais de prendre en compte et ratifier les discussions qui ont précédé ce vote.

2. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 2.300.000.--, pour couvrir les travaux d'aménagement du centre du village comprenant : la traversée du village, le chemin des Peutets, la place du village.

Tenant compte de la participation financière du canton, soit Fr. 506.310.-, et de la subvention OPB (enrobé phonoabsorbant) soit Fr. 69.940.--,

tenant compte du prélèvement sur le compte de « financement spécial travaux écoulement », soit Fr. 86.000.--,

3. D'amortir la dépense nette de Fr. 1.637.750.-- + crédit d'étude Fr. 195.716,80, selon délibération du 12 novembre 2001, soit la somme de Fr. 1.833.466,80 en 20 ans, la première fois en 2005.

4. De comptabiliser ce crédit dans les comptes d'investissements de la manière suivante :

Rubriques : 620.501 Investissement  
620.612 Rétrocession taxe écoulement  
620.661 Subvention d'investissement du canton  
620.631 Amortissement

puis de le porter à l'actif du bilan de la commune de Vandœuvres, dans le patrimoine administratif.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

## HISTORIQUE

Depuis plusieurs législatures, les Autorités communales ont perçu la nécessité d'adapter le réseau routier communal aux besoins existants et de le préparer aux exigences futures d'absorption du trafic, l'augmentation de la circulation dans le village étant générée tant par l'accroissement de la population vandœuvrienne que par celui du trafic régional et pendulaire.

Parmi les importantes mesures de modération du trafic, on peut mentionner la construction du seuil devant l'école sur la route de Meinier (1993) et la traversée de Crête (1994).

Le 15 novembre 1993, le Conseil municipal adoptait le rapport de synthèse intitulé *Etude globale des circulations*.

Entre 1994 et 2004, la plupart des problèmes recensés et analysés dans le cadre de cette étude ont été résolus ou ont fait l'objet d'améliorations. À titre d'exemple :

- carrefours chemin des Hauts-Crêts/chemin Vert/chemin de l'Écorcherie et « oreille » route de Vandœuvres/chemin des Hauts-Crêts ;
- îlots route de Vandœuvres hauteurs Tattes-Fontaine et Blonde, ainsi que route de Choulex ;
- carrefour route de Pressy/chemin du Paradis ;
- carrefour chemin de la Cocuaz/chemin de la Troupe.

Des mesures ont en outre été prises pour résoudre les problèmes de circulation apparus depuis lors :

- bande cyclable chemin de la Seymaz et zone 30 km/h Blonde/Buclines/Petit-Pont ;
- projets en cours d'étude : chemin de la Seymaz, zones 30 km/h dans d'autres secteurs résidentiels de la commune.

Suspendue en raison de la construction des immeubles communaux du centre villageois, l'étude des problèmes inhérents aux carrefours du centre du village a été reprise en 1995.

Le programme de législature 1995-1999 prévoyait déjà de « mener à bien le plan de sécurité routière élaboré par le bureau Ertec. »

Dès 1997, des pétitions de parents d'enfants résidant à Vandœuvres, de l'Association du picnic scolaire et de l'Association des parents d'élèves de l'école de Vandœuvres (APEVAN) demandant une plus grande sécurité pour les enfants sur le chemin de l'école sont déposées à la mairie.

L'aménagement du village constitue à nouveau l'un des points du programme de législature annoncé par l'Exécutif lors de la séance d'installation du Conseil municipal de juin 1999.

De 1999 à 2003, l'étude s'étend à la traversée du village. Il en ressort qu'il faut non seulement améliorer les trois carrefours du centre du village, mais aussi ralentir la vitesse des véhicules sur toute la traversée. Ceci permet d'assurer une plus grande sécurité aux piétons, notamment aux enfants, et de réduire les nuisances.

Les Autorités communales travaillent en concertation avec le Service des routes cantonales et l'Office des transports et de la circulation (OTC), qui participent à de nombreuses séances de travail et donnent leur aval aux décisions prises en cours d'étude.

Le 8 octobre 2001, la commission *Routes, circulation, canalisations* approuve à l'unanimité l'intégration et la mise en valeur de la place du village dans le cadre de l'étude de l'aménagement du centre de Vandœuvres.

Le 12 novembre 2001, le Conseil municipal vote un crédit d'étude de Fr. 195'716.80, qui englobe l'ensemble de l'aménagement du village (routes de Vandœuvres, de Meinier et de Choulex ; place du village ; haut du chemin des Peutets).

Le bureau d'architectes paysagistes Gilbert HENCHOZ est associé au bureau d'ingénieurs civils ERTEC, afin de donner aux mesures de modération du trafic une connotation villageoise.

Par décision de l'OTC du 4 juillet 2002, trois giratoires provisoires sont mis en place, à l'essai, sur les routes de Vandœuvres, Choulex et Meinier, aux carrefours des Hauts-Crêts, du centre et de la route de Pressy.

La traversée du village fait partie du nouveau programme de législature présenté par l'Exécutif lors de la première séance du Conseil, le 2 juin 2003.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2003, la commission *Sécurité routière, voirie, canalisations* accepte à l'unanimité le concept final du projet.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2003, la commission *Administrative, financière et juridique* approuve, par 8 voix pour, 4 contre et 1 abstention, un crédit d'engagement de Fr. 2'300'000.- (sous déduction de la participation financière du canton de Fr. 576'250.- et du prélèvement de Fr. 86'000.- sur la taxe d'écoulement) pour les travaux d'aménagement du centre du village.

Dans sa séance du 12 janvier 2004, le Conseil municipal accepte, par 11 voix pour, 3 contre et 0 abstention, le crédit d'engagement susmentionné dans son intégralité (routes de Vandœuvres, Choulex et Meinier ; chemin des Peutets ; place du village). Pour avoir été tenue hors des délais légaux, cette séance est toutefois annulée.

Réunis en séance extraordinaire le 10 février 2004, les conseillers municipaux votent, par 12 voix pour, 3 contre et 1 abstention, la délibération relative à l'ouverture de ce crédit d'engagement.

La population a régulièrement été tenue informée de l'avancement du projet. Le 3 février 2004, une soirée d'information à la population est organisée. Les séances publiques du Conseil municipal, leurs procès-verbaux (aussi disponibles sur Internet), les rapports administratifs annuels et le journal communal la *Coquille* ont permis à chacun de suivre l'évolution du projet. L'Exécutif a en tous temps été disponible pour répondre aux questions et donner les renseignements requis.

## **PRÉSENTATION TECHNIQUE**

### **Introduction**

Le périmètre concerné par le projet comprend la route de Vandœuvres depuis le parking de la Mairie, la route de Choulex jusqu'à la Poste, la route de Meinier jusqu'à l'école, le haut du chemin des Peutets et la place du village devant l'Auberge communale.

L'aménagement est étudié selon trois objectifs : sécurité, identité du lieu et sobriété.

## Sécurité

Les portes d'entrée de la traversée sont formées de rampes légères annonçant l'entrée dans le village. Ce dispositif est habituellement utilisé pour indiquer au conducteur qu'il pénètre dans un environnement villageois et doit donc modérer sa vitesse afin de composer avec les autres usagers de la route.

Afin d'influencer le comportement des conducteurs, - qui seront de plus en plus nombreux à traverser Vandœuvres - mais sans entraver la fluidité de la circulation, la largeur de chaussée des routes de Vandœuvres, de Meinier et de Choulex est ramenée à 6 m. Le nouveau gabarit permet néanmoins le croisement des véhicules encombrants (bus T.P.G., poids lourds, véhicules agricoles).

La largeur des trottoirs s'en trouve augmentée, ce qui permet de sécuriser le cheminement des écoliers.

Deux giratoires, aux carrefours route de Vandœuvres-chemin des Hauts-Crêts et routes de Vandœuvres-Choulex-Meinier renforcent la modération de la vitesse à ces croisements tout en préservant la fluidité du trafic.

Les giratoires, conçus avec une pastille en pavés légèrement rehaussée (2 x 6 cm), restent franchissables pour les véhicules de gros gabarit tout en restant peu engageants pour les autres.

Des mesures d'accompagnement associées aux giratoires obligent le conducteur à respecter les trajectoires à emprunter. Il s'agit d'îlots semi-franchissables, qui apportent, grâce à leurs bordures biaises, une sécurité supplémentaire au niveau des passages piétons en jouant le rôle de refuge.

Le carrefour des routes de Meinier et de Pressy comprend un stop avancé sur le bas de la route de Pressy. Ce carrefour est réhaussé afin de ralentir le trafic et permettre aux véhicules de s'engager plus facilement sur la route de Pressy en montant.

Un élargissement du trottoir aux abords du stop évite des accélérations dans le carrefour tout en permettant, par un rabaissement, l'accès des livraisons aux bâtiments riverains.

Sur la route de Meinier, pour favoriser la sécurité sur le chemin de l'école du côté de son entrée principale, deux rétrécissements encadrent les deux passages piétons sur le seuil existant. Ces « oreilles » apportent une plus grande sécurité au trottoir côté Voirons, dont la largeur actuelle n'est que de 1 m 15.

Un revêtement bitumineux phonoabsorbant est prévu par le canton sur les trois routes principales. Profitant de cette intervention, les bordures de la route de Meinier sont retravaillées pour offrir un trottoir abaissé sur tout le côté Jura, permettant le croisement des gros véhicules. Le gabarit de la chaussée n'est pratiquement pas touché et les accès existants pour les livraisons restent inchangés.

Côté Voirons, une bordure de 15 cm et un léger élargissement du trottoir sont aménagés pour sécuriser le cheminement des écoliers. Ceux-ci seront toutefois engagés à prendre le mail piétonnier par des panneaux ludiques et de l'information donnée par la police.

### **Identité du lieu**

L'utilisation de matériaux identiques sur tout le périmètre de la traversée donne une uniformité à l'ensemble. Les rampes aux entrées (et sorties), tout comme le gabarit de la chaussée, renforcent l'aspect villageois du lieu.

La végétation est intégrée partout au cela est possible le long des trottoirs, soit en plates-bandes arbustives, soit en ponctuation d'arbres pour conforter le caractère villageois de la traversée.

L'utilisation ponctuelle de frises en pierre (lignes au niveau du sol) renforce les transitions telles que les rampes et les abords des carrefours. Des frises rayonnent également de la fontaine de la place du village pour assurer son identité et la cohérence de l'aménagement, tout en l'agrémentant.

Le revêtement phonoabsorbant des chaussées contribue à une amélioration de la qualité de vie.

### **Sobriété**

Les matériaux proposés pour l'aménagement sont les mêmes que ceux utilisés habituellement sur les routes cantonales, lesquels ont fait leurs preuves face aux contraintes exercées sur eux.

Du granit est utilisé pour les bordures et les frises, et les pastilles centrales des giratoires, un revêtement bitumineux traditionnel pour les trottoirs et la place du village, un revêtement bitumineux phonoabsorbant pour les chaussées et un revêtement bitumineux plus clair pour les giratoires.

L'éclairage est revu par l'utilisation du « candélabre à lanterne » existant sur l'ensemble de la commune, à la place des candélabres à fût routier actuels, ce qui renforce l'aspect villageois de la traversée. Les candélabres sont disposés avec des espacements relativement importants afin d'obtenir un éclairage plus doux et diffus qu'une pleine lumière. Ceci donne au lieu une impression de calme et de tranquillité.

### **Conclusion**

Trois lignes directrices ont guidé les auteurs du projet dans leur travail : sécurité, identité et sobriété. Ces trois orientations sont liées entre elles pour apporter un juste équilibre entre la fonction de la traversée (fluidité du trafic) et la recherche de sécurité et d'une meilleure qualité de vie au sein du village de Vandœuvres.

## POSITION DES AUTORITÉS DE VANDŒUVRES

Les Autorités communales se soucient depuis plusieurs législatures de l'avenir routier du centre du village et, par conséquent, de la **tranquillité** et de la **sécurité** de ses habitants.

Les routes cantonales de Vandœuvres, Choulex et Meinier, qui traversent la localité et la coupent en deux, connaissent une **augmentation considérable du trafic** due, notamment, à un **fort accroissement de la population vandœuvrienne** : 1960 : 1'282 habitants ; 1980 : 1'711 ; 2000 : 2'334 ; août 2004 : 2'561.

Le **nombre d'enfants fréquentant l'école** a doublé en 10 ans (1990 : 103 élèves ; 2000 : 185 ; 2004 : 207), générant un fort accroissement de la circulation au centre du village.

Les **autres équipements publics** (à l'exception du cimetière et de la chapelle catholique), ainsi que les commerces et les entreprises sont tous situés au cœur du village. La majorité des pôles d'attraction de la commune se trouve ainsi le long des principaux axes routiers du village, induisant un important **trafic local**.

Quant au **trafic de transit**, il est, lui aussi, en **constante augmentation**. Les trois routes cantonales qui traversent le village constituent des **axes de passage** pour ainsi dire obligatoires pour les pendulaires résidant au nord-est de la ville et dans la région annemassienne, ainsi qu'une liaison privilégiée entre les deux grands accès à l'agglomération urbaine que sont les routes de Jussy et de la Capite.

Les communes en amont de celle de Vandœuvres se développent aussi de manière rapide. S'agissant de l'avenir proche, l'un des trois accès aux futures habitations des **Communaux d'Ambilly** (3000 logements) est prévu sur la route de Mon-Idée. Deux **importants déclassements de la zone agricole** en vue de logements (2'000) ont aussi été votés par l'État sur la commune de Puplinge, en bordure de la route de Mon-Idée.

La future gare d'Annemasse, qui devrait être le terminus de la liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (**CEVA**), sera, elle aussi, dans un avenir plus éloigné, source de trafic supplémentaire.

L'**incivilité et l'irrespect** ont passablement augmenté, engendrant une insécurité grandissante pour les piétons et les deux-roues.

Des **pétitions** attendent depuis plus de sept ans (la première date de 1997) de recevoir une réponse concrète aux inquiétudes exprimées. **Inquiétudes des parents** qui ne peuvent être que renforcées par les constatations faites par la police en automne 2003 : même aux abords des écoles, les limitations de vitesse ne sont pas respectées, constat qui a incité la police à encourager la construction de mesures architecturales obligeant les automobilistes à adopter des comportements responsables à l'approche des écoles.

Le projet est à l'étude **depuis de très nombreuses années**.

De plus, des mesures de protection phonique ont été décidées par le canton, qui a budgété 86 mio de francs (sur 11 ans) pour poser des **revêtements phonoabsorbants** (anti-bruit) sur toutes les routes cantonales genevoises (2006-2007 pour les routes cantonales traversant Vandœuvres).

Des **travaux ponctuels sur les canalisations** situées sous les routes du centre du village sont aujourd'hui nécessaires. Ils devront impérativement être effectuées avant la pose du revêtement phonoabsorbant.

Enfin, une étude est actuellement en cours pour la construction d'un **réseau câble multimédia** (fibre optique) dans les communes d'Arve-Lac. Quelle que soit la suite qui sera donnée à ce projet, il vaut la peine de profiter des fouilles qui devront de toute façon être effectuées pour poser, en sous-sol, des tubes vides permettant d'accueillir le câble à l'avenir.

Indépendamment du projet soumis à référendum, **des travaux de génie civil auront donc de toute manière lieu sur ces routes, vraisemblablement en 2006.**

Pendant la durée du chantier (maximum 18 mois), des mesures de modération seront demandées sur les axes sur lesquels le trafic pourrait se reporter, principalement sur le chemin de la Seymaz.

Le centre du village n'est pas identifié au niveau urbanistique, ce qui a pour conséquence que sa traversée se fait sans attention ni respect particuliers envers les autres usagers de la route, les piétons plus particulièrement. **Une transition claire entre la route hors de la localité et la traversée du village s'impose.**

Ce projet permettra d'atteindre un **compromis cohérent entre les nécessités du trafic et les activités villageoises**, tout en préservant le **caractère du village de Vandœuvres**, voire même en le revitalisant.

### **Coût et financement**

Le projet comprend trois secteurs distincts :

- les mesures de modération sur **les trois routes cantonales**, soit 600 mètres de long, y compris les deux giratoires et leurs mesures d'accompagnement, ainsi que le carrefour au bas de la route de Pressy et les rétrécissements de part et d'autre du kit école. Ce total s'élève à Fr. 1'478'002.62 ;
- la **zone de détente** (priorité au piéton et 20km/h) sur le haut du chemin des Peutets, dont le coût est de Fr. 170'968.41 ;
- la **place du village**, dont l'aménagement coûte Fr. 244'874.79.

Les frais administratifs, des SIG, ainsi que les honoraires des ingénieurs et des architectes s'élèvent à Fr. 343'226.85.

C'est la **totalité du projet qui a été acceptée à une forte majorité (12 sur 17)**, le 10 février dernier, par le Conseil municipal, après des années d'étude par la commission des routes et l'Exécutif, puis par la commission financière.

Procéder à la réalisation du projet par étapes reviendrait beaucoup plus cher, car une installation de chantier est onéreuse (Fr.180'474.05), sans parler des désagréments occasionnés par un chantier qui n'en finirait pas. Le coût de la construction et des matériaux ne pourra qu'augmenter.

Accepté sur la base des rentrées de soumission, le projet a un coût (arrondi) de Fr. 2'300'000.- sous déduction de la participation financière - **définitivement acquise** - de l'État de **Fr. 576'250.-** (y compris **Fr. 69'940.-** pour l'enrobé phonoabsorbant) et du prélèvement de **Fr. 86'000.-** sur le compte « financement travaux d'écoulement. »

La **dépense nette** s'élève donc à Fr. **1'637.750.-** (+ le crédit d'étude de Fr. 195'716.80).

**La situation financière de la commune est saine** : elle n'a plus de dettes ni d'hypothèques depuis fin 2003. Chaque année, les comptes se bouclent avec un **large excédent de revenus**. Le centime additionnel a pu être abaissé de 33 à 32 en 2002. Le crédit d'engagement à libérer pour la traversée du village sera **couvert par les propres moyens financiers de la commune**, sans avoir recours à l'emprunt.

Il ne s'agit pas pour autant de dépenser sans compter ; ce projet constitue un choix politique, qui témoigne de la volonté, très ancienne, des Autorités communales de réaliser, au centre du village, un **aménagement routier qui va au-delà de simples mesures de modération de trafic**.

## Conclusions

Il est du ressort des autorités d'une commune en plein essor (augmentation de 36 % de la population en 20 ans) **d'adapter ses infrastructures routières** aux conséquences de l'accroissement du trafic local et de transit.

Il leur appartient aussi de prendre en mains la question de la **sécurité, en particulier celle des enfants**, et du **bien-être des habitants de la commune**. Et ce, même s'il s'agit de routes cantonales, lorsque celles-ci forment une barrière transversale au cœur du village et que l'État - dont on connaît la situation financière - n'est pas prêt à entreprendre lui-même de telles mesures de modération du trafic.

De même, il est de leur responsabilité de **réagir** face à une situation qui se dégrade (incivilité, irrespect) et de **prévenir** celles qui s'annoncent (Communaux d'Ambilly, notamment). Il leur appartient aussi de **réaliser les projets que leurs prédécesseurs ont engagés** mais n'ont pu mener à bien.

Ce projet, initié par Vandœuvres, témoigne de la volonté des autorités de réaliser un **aménagement routier efficace** mais aussi **respectueux du caractère villageois** de la localité.

La réalisation de la traversée du village n'implique pas pour autant l'abandon d'autres projets de modération du trafic dans d'autres secteurs sensibles, comme celui du chemin de la Seymaz.

Le projet d'aménagement du centre du village a été **étudié**, répétons-le une dernière fois, **depuis plusieurs législatures**. Les représentants de la population vandœuvrienne, à qui vous avez jusqu'alors donné votre confiance, ont mené à bien cette étude, entourés de personnes compétentes et dans le respect des deniers publics. C'est **l'aboutissement d'un travail effectué avec sérieux et conviction par les Autorités municipales que vous avez élues**.

**Accordez une nouvelle fois votre confiance aux élus de Vandœuvres qui ont démontré depuis de longues années leur attachement à notre commune et au bien public.**

**POUR TOUTES CES RAISONS, LES AUTORITÉS COMMUNALES VOUS  
RECOMMANDENT D'ACCEPTER CE PROJET ET DE**

**VOTER OUI**

**À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2004.**

## **Message du comité référendaire**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Ce 24 octobre 2004, vous êtes appelés à vous prononcer sur le projet communal d'aménagement du centre du village, voté par le Conseil municipal le 10 février 2004.

Tout autant que nos autorités, nous nous préoccupons de la circulation et de la sécurité des enfants à Vandœuvres.

Nous ne sommes pas seuls dans ce cas puisque plus de 400 citoyens, soit un tiers du corps électoral, ont signé notre demande de référendum.

C'est le manque d'information qui nous a poussés à recourir aux droits populaires.

En vérité, c'est une première à Vandœuvres ! Aucun référendum n'y a jamais été lancé, car les autorités communales avaient toujours pris la peine d'informer et de consulter largement les habitants avant de faire voter un projet d'une telle envergure.

Ce plan d'aménagement routier du village, qui aurait passé en catimini si nous n'avions pas exigé à la dernière minute une séance d'information, présentait trop de défauts pour être accepté tel quel.

Bien entendu, le comité référendaire est toujours disposé à en discuter, car tout n'est pas à rejeter dans ce plan. Mais nous voulons une vision plus réaliste qui tienne compte de l'augmentation de la circulation.

Et surtout plus de transparence !

Ainsi, pour que vous, citoyennes et citoyens de Vandœuvres, puissiez vous faire une opinion au-delà de toute propagande, nous avons demandé à nos autorités d'organiser avant l'ouverture du scrutin, un débat public et contradictoire où chacun pourra amener ses arguments et dialoguer équitablement avec les participants.

**Pour que ce dialogue porte ses fruits, il faut voter NON au projet communal.**

## **Voici en résumé l'essentiel de nos arguments :**

### **UN PLAN GLOBAL**

Nous voulons un plan de circulation qui tienne compte des besoins de sécurité dans tous les quartiers de Vandœuvres, depuis les Hauts-Crêts jusqu'au chemin de la Seymaz, en passant par Crête et tous les chemins communaux. Mais nous refusons un projet surdimensionné et coûteux qui ne concerne qu'un segment limité de nos routes.

### **AUTRES MOYENS**

Rétrécir une route cantonale déjà surchargée aux heures de pointe, alors que le nombre de voitures ne cesse d'augmenter, est une conception dépassée.

Aujourd'hui, pour fluidifier le trafic, pour inciter les conducteurs à ralentir, on dispose d'autres moyens plus subtils, moins coûteux, et plus immédiatement efficaces que ceux qui nous sont proposés tels que : vrai chemin piétonnier pour les écoliers, radars et indicateurs de vitesse aux entrées du village, feux intelligents, parking de dissuasion pour les pendulaires toujours plus nombreux à emprunter nos routes, combiné avec un développement des transports publics, etc.

### **PLUS D'INSÉCURITÉ, NON MERCI !**

Nous ne voulons pas au centre de Vandœuvres d'une pagaille du genre de celle de la Place Cornavin où plus personne ne sait où ni comment circuler et traverser.

En effet, loin d'améliorer la sécurité des piétons et surtout des enfants, le projet communal l'aggraverait. La route étant encore rétrécie, les gros véhicules ne pourront s'y croiser qu'en roulant sur des trottoirs rabaissés.

Gare aux accidents !

### **LE COÛT**

Parlons-en ! 2,3 millions, soit 2.300.000 francs dont 665.000 francs seraient pris en charge par le canton. Un vœu pieux pour qui connaît l'état catastrophique des finances cantonales. Ces millions, sortis de nos poches, pourraient être mieux utilisés qu'à aggraver les bouchons, à empêcher les gens de vivre et de travailler.

**DEUX ANS DE TRAVAUX**

Pour réaliser le projet officiel, la circulation sera gravement entravée pendant au moins deux ans.

Où passeront les voitures ?

Partout ailleurs, dans les chemins des Hauts-Crêts, de l'Ecorcherie, de la Seymaz, à la route de Pressy et dans tous les autres petits chemins de la commune qui ne sont pas conçus pour absorber un pareil afflux de circulation.

**C'EST POURQUOI IL FAUT VOTER NON AU PROJET MÉGALO ET DÉPASSÉ  
DE LA TRAVERSÉE DE VANDŒUVRES.**

**POUR QUE LE DIALOGUE PUISSE ENFIN S'INSTAURER.**

**PRISES DE POSITION**

**À la question**

**« Acceptez-vous la délibération du conseil municipal de la commune de Vandœuvre du 10 février 2004 ouvrant un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village et annulation de la délibération du 12 janvier 2004 ? »,**

**voici les prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements.**

-----

	<b>Question 1</b>
<b>ENTENTE COMMUNALE</b>	<b>OUI</b>
<b>VANDŒUVRES CONVIVAL</b>	<b>OUI</b>
<b>COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE CONTRE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE DE VANDŒUVRES</b>	<b>NON</b>
<b>APEVAN ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE VANDŒUVRES</b>	<b>OUI</b>
<b>CRÊTE SOLIDAIRE</b>	<b>OUI</b>
<b>DES HABITANTS DU CHEMIN DE LA BLONDE</b>	<b>OUI</b>
<b>LES RIVERAINS DU CHEMIN DE LULASSE</b>	<b>OUI</b>
<b>POUR LA FLUIDITÉ DU TRAFIC POUR MIEUX VIVRE À VANDŒUVRES</b>	<b>NON</b>
<b>POUR LA SÉCURITÉ DU BAS DE VANDŒUVRES</b>	<b>NON</b>
<b>POUR UN EMPLOI EFFICACE ET ÉQUITABLE DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES</b>	<b>NON</b>
<b>QUARTIER VALLON – COCUAZ</b>	<b>OUI</b>
<b>SOUTIEN PRÉ-MOINEAU</b>	<b>OUI</b>
<b>TRAVERSONS !</b>	<b>OUI</b>
<b>VANDŒUVRES VILLAGE</b>	<b>OUI</b>

## OUÛ ET QUAND VOTER ?

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure.

Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations avant 12h00 le samedi 23 octobre 2004.

### DANS LA COMMUNE

Au local de vote, centre communal  
Dimanche 24 octobre 2004, de 10h00 à 12h00

**Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.**

### PAR INTERNET

Voir la brochure explicative de la Chancellerie d'État, remise avec le matériel de vote

Pour toute question relative à cette votation  
(matériel manquant, etc.)  
Service des votations et élections  
 022 327 87 00